

## DÉCLARATION LIMINAIRE DU CSA du 14 mars 2023

Monsieur le Directeur d'Académie, Madame la Secrétaire Générale, cher·e·s collègues,

Nous voici réuni·e·s pour échanger sur les mesures de rentrée relatives aux personnels ATSS et aux personnels de l'enseignement du second degré. Après la tenue la semaine dernière des différents groupes de travail préparatoires, le Sgen-CFDT Paris redoute que l'année scolaire prochaine soit particulièrement éprouvante pour toutes les catégories de personnels.

Avec la suppression de 182 postes d'enseignant·e·s et celle de 3 postes de CPE dans le second degré, auxquelles il faut ajouter 5 suppressions chez nos collègues administratif·ve·s, nous mesurons pleinement les effets de la fermeture des lycées associés à la baisse démographique parisienne.

Ces choix politiques auront à la fois des conséquences lourdes sur les conditions de travail des agents et sur la qualité des services apportés aux usagers. Pour les personnels enseignants, les effectifs par classe vont croître et ils·elles seront très nombreux·ses à devoir effectuer des compléments de service dans d'autres établissements alors que nos collègues ATSS continueront de subir une charge de travail inabsorbable.

Pour les usagers, les délais de réponses vont s'allonger et le remplacement des enseignant·e·s absent·e·s sera encore plus aléatoire. A ce sujet, le Sgen-CFDT Paris rappelle que ce n'est pas le projet de 'Pacte' qui prévoit d'imposer des remplacements de courte durée aux collègues déjà en poste qui résoudra quoi ce soit.

Pour nous, ce n'est pas sur les personnels, déjà contraints par de nouvelles missions, qu'il faut faire reposer la gestion de la pénurie. Les collègues veulent être mieux payé·e·s, pas travailler plus ; et il faut commencer par reconnaître financièrement les missions déjà exercées, notamment celles liées à l'école inclusive.

Evoquons maintenant la situation spécifique des infirmier·e·s et assistant·e·s sociaux·les. Même si la dotation demeure stable, nous tenons à rappeler qu'elle reste insuffisante au regard des besoins. Pour cela, il n'est qu'à citer deux chiffres issus du barème de répartition

des emplois infirmiers qui prévoit seulement un demi poste en EREA ou en lycée professionnel de moins de 400 élèves et un demi poste dans les lycées de moins de 1000 élèves.

Après les effets dévastateurs de l'épidémie de COVID et les conséquences visibles sur la dégradation de la santé mentale des adolescent·e·s constatées par le système de surveillance de Santé publique France, des efforts auraient du être consentis pour revoir à la hausse les barèmes d'emplois.

Enfin, pour clore sur les mesures de rentrée, le Sgen-CFDT tient à rappeler que le nombre de postes de CPE ne permet pas d'assurer une présence quotidienne dans un grand nombre d'établissements. Cette situation est d'autant plus regrettable dans les lycées professionnels, qui ne disposent pas d'un·e proviseur·e adjoint·e. Beaucoup d'incidents interviennent le jour où le·la CPE n'est pas présent·e et la remédiation nécessaire intervient donc souvent trop tardivement pour avoir une portée pédagogique réelle et efficace.

Aujourd'hui, exceptionnellement, nous choisissons de nous éloigner des compétences de ce CSA pour vous interpellier, Monsieur le Recteur, sur les modifications paramétriques de notre régime de retraite souhaitées par le gouvernement.

Vous le savez, la CFDT a une histoire singulière face aux réformes successives. Nous ne pouvons être accusé·e·s d'avoir eu un positionnement univoque : nous savons soutenir les réformes équilibrées et nécessaires, nous dénonçons celles qui ne le sont pas.

Pour notre organisation syndicale, le report de deux ans de l'âge légal est à la fois injuste et inutile. Inutile, car le déficit projeté de 12 milliards d'euros pour 2027 ne représente en réalité que 3% des dépenses de retraites par an. Un tel déficit ne met pas notre système en danger. C'est le résultat des réformes passées pour lesquelles la CFDT a toujours pris ses responsabilités. S'il y a bien un sujet financier, il doit pouvoir se régler sans report de l'âge de départ.

Repousser l'âge de départ légal à la retraite à 64 ans est une mesure profondément injuste ! Dans notre champ professionnel, on pense souvent que nous serons peu concerné·e·s car les enseignant·e·s n'auront pas pour la plupart leurs annuités à l'âge légal. Pourtant, cette réforme impactera bien les catégories C et B, souvent de la filière administrative, mais aussi les catégories A entrées jeunes dans la fonction publique comme catégorie C, et ayant

---

progressé tout au long de leur carrière. Ou encore, ceux généralement issus des familles les plus modestes et ayant exercé un emploi pendant leurs études.

Ce sont donc celles et ceux qui ont commencé à travailler tôt qui seront pénalisé·e·s car ils-elles devront continuer à travailler même s'ils-elles ont cotisé assez d'années. Ce report est aussi injuste pour celles et ceux qui rencontrent des difficultés à se maintenir en emploi ou qui ont des métiers pénibles.

L'aménagement refusé des fins de carrière se télescope avec le maintien en emploi des ancien·ne·s, faute de recrutement possible et suffisant de nouveaux·nouvelles entrant·e·s. Rappelons également que les professeur·e·s des écoles sont les seul·e·s fonctionnaires à ne pas pouvoir partir à la retraite à leur date d'anniversaire. On épuise les personnels en place et dégrade la qualité du service public devant être rendu ; il faudra bien à un moment parler organisation du travail.

Nous regrettons également l'absence de mesures sur les poly-pensionné·e·s, de plus en plus nombreux·ses dans l'Éducation Nationale, et toujours mal loti·e·s au moment de liquider leur pension.

Parce que cette réforme est injuste et inutile, le Sgen-CFDT, aux côtés des autres organisations syndicales, appelle à poursuivre la mobilisation en faisant grève et en manifestant demain mercredi 15 mars.

Le Sgen-CFDT Paris vous remercie pour votre écoute et pour l'intérêt porté à ses interrogations et revendications.